Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20261008-DL2027H1-DE

VAL D'YERRES VAL DE SEINE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION

NOMENCLATURE PRÉFECTURE : *3 - DOMAINE ET PATRIMOINE / 3 - LOCATIONS*
OBJET : ***EVOLUTION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENTREPRISES AU SEIN DE L'EQUIPEMENT « LA FUTAIE » A BRUNOY***

Total : **58**

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le jeudi premier octobre, s'est assemblé au Théâtre Donald Cardwell sous la Présidence de François DUROVRAY

Présents : **40**

Nathalie ALCARAZ, Nicolas ALLEOS, Damien ALLOUCH, Anne BLOSER, Taoufik BOUCHAL, Christophe CARRERE, Christel CASSATA, Christophe CHARDEY, Thomas CHAZAL, Céline CIEPLINSKI, Christine COTTE, François DAMERVAL, Michaël DAMIATI, Claudia DE CAMPOS, Nicolas DOHIN, Sylvie DONCARLI, François DUROVRAY, Marie-Françoise DUSSAUD, Vannina ETTORI, Marième GADIO, Bruno GALLIER, Christine GARNIER, Pierre-Valéry GAUDEAU, Farid GHEDDOUCHE, Faten HIDRI, Frantz ISAMBERT, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Colette KOEBERLE, Sandrine LAMIRÉ, Maxence MAHEN, Jean-Michel MATHY, Jérôme MEUNIER, Pascal ODOT, Sylvain PAQUET, Sabine PELLON, Guillaume PRIM, Graziella RIOU-HARCHAOUI, Fouad SARI, Josiane SIMON, Clément VEYRAT

Représentés : **9**

Sylvie CARILLON donne pouvoir à François DUROVRAY, Valérie DOLLFUS donne pouvoir à Pierre-Valéry GAUDEAU, Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à Maxence MAHEN, Nicole LAMOTH donne pouvoir à Vannina ETTORI, Bilal LAOUFI donne pouvoir à François DAMERVAL, Valérie RAGOT donne pouvoir à Bruno GALLIER, Laurent ROUSSET donne pouvoir à Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Leïla SAID donne pouvoir à Marième GADIO, Aouicha TRAORE donne pouvoir à Céline CIEPLINSKI

Absents : **9**

Gaëlle BOUGEROL, Olivier CLODONG, Romain COLAS, Typhaine DESBOIS-BOUBY, Jocelyne FALCONNIER, David FÉROT, Didier LE COZ, Constant LEKIBY, Fula MESIKA

DCC-2026-113

SECRETAIRE DE SEANCE
Thomas CHAZAL

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Date de publication : lundi 19 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20261008-DL2027H1-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

DELIBERATION

DCC-2026-113	EVOLUTION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENTREPRISES AU SEIN DE L'EQUIPEMENT « LA FUTAIE » A BRUNOY

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2025-PREF-DRCL-279 du 9 octobre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026,

VU la délibération n° 2011-111 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 relative à l'approbation des contrats à conclure avec les sociétés occupant la pépinière d'entreprises ;

VU la délibération n°2012-107 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2012 relative à la modification du contrat de l'hôtel d'entreprises dans sa partie « tarifs et domiciliation annexe » ;

VU la délibération n°2013-43 du Conseil Communautaire du 28 juin 2013 fixant les tarifs de location des bureaux en pépinière en R+3

VU la délibération n°2013-60 du Conseil Communautaire du 18 octobre 2013 modifiant la délibération susvisée

VU la délibération n°2020-083 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 approuvant les nouvelles modalités d'accueil des utilisateurs de la Pépinière d'entreprises à Quincy-sous-Sénart

VU la délibération n°2024-063 du Conseil Communautaire du 27 juin 2024 approuvant la signature d'un bail emphytéotique relatif à l'occupation d'un bien immobilier situé au 13 rue de Cerçay à Brunoy

CONSIDERANT la nécessité de préciser et faire évoluer les conditions d'accueil des entreprises dans le cadre du transfert de l'équipement "La Futaie" de Quincy-sous-Sénart à Brunoy

CONSIDERANT la volonté de mettre en place un parcours entrepreneurial pour les porteurs de projets, en favorisant l'intégration de jeunes entreprises (entre 0 et 4 ans) et en œuvrant en faveur de l'implantation pérennes de ces acteurs économiques sur le territoire de l'agglomération

CONSIDERANT les contrats d'occupation précaire, le contrat de domiciliation, ainsi que les différentes annexes (règlement intérieur, grille de tarification, grille des services, et état des lieux).

Le Bureau Communautaire consulté,

La Commission Aménagement et Transition écologique entendue,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Nicolas DUPONT-AIGNAN (pouvoir donné à Maxence MAHEN), Vannina ETTORI, Nicole LAMOTH (pouvoir donné à Vannina ETTORI), Maxence MAHEN)

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20261008-DL2027H1-DE

Article 1er : APPROUVE les nouvelles conditions d'accueil des entreprises au sein de l'équipement "La Futaie" à Brunoy , présentées en annexe de la présente délibération.

Article 2 : APPROUVE la grille de tarification, ci-annexée, pour les différents services mis à disposition des entreprises (pépinière, hôtel d'entreprises, local de stockage et domiciliation).

Article 3 : APPROUVE les contrats d'occupation précaire des locaux, le contrat de domiciliation et les différentes annexes.

Article 4 : PRECISE que les contrats d'occupation précaire des locaux, le contrat de domiciliation, et leurs différentes annexes seront en vigueur à compter de l'installation de l'équipement "La Futaie" dans ses nouveaux locaux situés au 13 rue de Cerçay à Brunoy.

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdits contrats.
Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Signé électroniquement par :
François DUROVRAY
Date de signature : 15/10/2026
Qualité : Président